



## Partenariat en faveur des Energies Renouvelables



Lundi 27 octobre 2008, sous le Haut Patronage de **Monsieur Christian Estrosi**, Député-maire de Nice, Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes, représenté par **Monsieur Jean-Pierre Mascarelli**, Vice-président du Conseil général des Alpes-Maritimes, en charge du développement économique, Maire de Bouyon, **Monsieur René Garacci**, Président du Club des



Entrepreneurs de la zone industrielle de Carros-le-Broc et **Madame Anne-Marie Colombier**, Directrice Commerciale d'EDF Entreprises et Collectivités locales Méditerranée ont signé, en présence de **Monsieur Eric Ciotti**, député, 1er adjoint de la Ville de Nice, un protocole d'accord en faveur de la maîtrise de la demande d'énergie et du développement du photovoltaïque.

EDF établit et développe, depuis de nombreuses années, des relations de confiance et de partenariat avec les Entrepreneurs de la Zone Industrielle de Carros. Le conseil d'administration du Club des Entreprises de Carros-Le Broc (CAIPDV), association qui fédère les entreprises du site, et EDF, ont souhaité formaliser et pérenniser leurs actions de partenariat par le biais d'une convention.

Cette convention couvre, en particulier, les actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE), elle définit des axes de travaux, et dans un premier temps, lance une offre d'équipement des toitures et parois des bâtiments de panneaux générateurs d'électricité photovoltaïque.

Les 400 entreprises abritées dans la ZI de Carros-Le Broc ont déjà, par le passé, montré leur engagement dans le développement durable en adhérant à la démarche initiée par le Club, sur le tri des déchets, opération qui est devenue un modèle exemplaire en matière de gestion collective du tri sélectif.

A la demande du Club, EDF s'est proposé, en tant que partenaire, dans un projet d'équipement de production d'électricité, complété par le rachat de l'énergie produite, et ce, par procédé photovoltaïque.

Des protocoles de partenariat, faisant référence à la convention cadre, sont actuellement proposés aux industriels concernés, éligibles à ces installations, selon des critères prédéfinis. Un premier protocole vient d'être signé avec l'industriel « Arkopharma », entreprise multi-sites, pour l'équipement de l'un de ses bâtiments. Des programmes sont en cours d'étude pour d'autres entreprises de la zone.

A terme, toutes les toitures correctement exposées aux rayons solaires, seront équipées de ces dispositifs, le Club en ayant pris l'engagement, au nom de ses membres.

Cette action remarquable en devenir sur les Energies Renouvelables s'accompagne naturellement d'une approche d'économie d'énergies, qui va également être promue par EDF.

Cette convention s'inscrit totalement dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National, baptisée Eco-Vallée, initiée par le Conseil général des Alpes-Maritimes.

**Rappelons que cette opération - 10 000 hectares dont 450 aménageables - devrait favoriser le développement économique des industries liées au développement durable. Elle aura vocation à devenir d'une part, un vaste espace consacré à un modèle économique durable qui fera référence en Europe et, d'autre part, une vitrine des technologies liées au développement durable en liaison avec les projets menés par certains pôles de compétitivité et les entreprises.**

**Monsieur Eric Ciotti, a rappelé la volonté unanime des pouvoirs publics de replacer la zone de Carros au sein de la problématique départementale en matière de développement durable, pas seulement par la réalisation d'infrastructures (6202 bis) mais également en matière de recherche positionnant ainsi la plaine du Var comme référence nationale, européenne et internationale.**